

Organisé par la Ville de Port Saint Louis du Rhône

SEJOURS SKI 2015



Port Saint Louis
DU RHÔNE

**Séjours du
23 au 28 février 2015**

Super Sauze

Saint Michel de Chaillol

Séjours SKI -- Tarifs Familles

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la ville souhaite faciliter l'accès du plus grand nombre aux séjours proposés de manière égalitaire et équitable pour tous les usagers.

Les inscriptions étaient organisées sur une demi-journée le samedi matin et étaient prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Ces modalités d'inscription sont sources de problèmes et ne répondent pas aux exigences de qualité d'un service public.

Les familles bénéficieront désormais d'une semaine pour déposer un dossier de préinscription au pôle enfance jeunesse. A l'issue de cette période, la commission municipale vie associative jeunesse éducation sport enfance statuera sur les dossiers en fonction des places disponibles.

La ville souhaite mettre en place pour ces séjours, des tarifs progressifs qui prennent en compte les revenus des usagers. A compter du 1 janvier 2015, l'utilisation du Quotient Familial sera la base pour fixer le taux de participation des familles pour les séjours.

Séjour 6-12 ans à Saint Michel de Chaillol Tarif séjour 480€ TTC *

enfants de 6 ans révolus au jour du départ jusqu'à 12 ans moins un jour à la date du départ, 55 places disponibles.

Base de calcul	Participation Famille	Participation Commune
QF < 600	84€	396€
601 < QF < 750	96€	384€
751 < QF < 900	120€	360€
QF > 900	144€	336€

Séjour 12-18 ans à Super Sauze Tarif séjour 476€ TTC *

Jeunes de 12ans révolus au jour du départ à 18 ans moins un jour à la date du départ, 35 places disponibles.

Base de calcul	Participation Famille	Participation Commune
QF < 600	83.30€	392.70€
601 < QF < 750	95.20€	380.80€
751 < QF < 900	119€	357€
QF > 900	142.80€	333.20€

Les pré-réervations se font à l'Accueil EEJS

Du 19 au 23 Janvier 2014 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Les fiches sanitaires et fiches d'inscription sont disponibles à l'accueil du centre

Elles peuvent être téléchargées sur le site internet de la ville <http://www.portsaintlouis.fr/enfance-jeunesse>

Une commission statuera sur les dossiers en fonction des places disponibles et des priorités définies. L'avis émis sera communiqué aux familles par courrier.

La réservation sera validée après décision favorable de la commission et le retour du dossier complet accompagné du règlement du solde du séjour

au plus tard le 13 février 2015

au Pôle EEJS - Enfance Education Jeunesse et Sport, avenue Joseph Simonnet

Tel : 04 42 86 91 01

* Tarif du seul séjour, la ville prend à sa charge le coût lié à l'encadrement.